Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Des Hauts-de-Seine

Pôle « Politique de la ville et de l'égalité des chances »

Affaire suivie par : Aurore PAILLOUX
☎ 01 40 97 45 21
Courriel : aurore.pailloux@hauts-de-seine.gouv.fr

Nanterre, le 03/03/2016

Mesdames, Messieurs

La santé des jeunes constitue l'une des priorités de la politique jeunesse du gouvernement avec l'objectif de garantir l'accès à la prévention et aux soins pour tous les jeunes sur l'ensemble du territoire.

Espaces pluridisciplinaires basés sur les principes de promotion de la santé, les Points d'Accueil Ecoute Jeunes et les Espaces Santé Jeunes sont des partenaires privilégiés de l'action publique et déterminants dans cette mission de prévention et promotion de la santé globale.

Ces lieux d'écoute et de soutien, dédiés aux jeunes, contribuent à l'amélioration de la santé des jeunes. Ils doivent assurer un accueil généraliste sur toutes les questions liées à l'adolescence et permettre aux jeunes de bénéficier d'un accès plus facile à leurs droits, aux services de prévention et de soins existants, au travers d'un accueil libre d'accès, non stigmatisant, confidentiel, gratuit et inconditionnel.

Ces structures ressources, sans prestation de soin ou prise en charge psychothérapeutique, peuvent par ailleurs favoriser l'orientation vers une prise en charge médicale ou sociale.

Afin que mes services puissent mettre en place le financement en 2016 de vos actions, je vous invite à adresser votre dossier de demande de subvention, accompagné des documents suivants :

Courrier daté et signé avec l'inventaire des documents joints à votre demande ;

1. Le formulaire CERFA
   - N° 12156-03 : "Dossier de demande de subvention" (COSA), téléchargeable à l'adresse suivante: https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12156.do
   - N° 15059-01 : « Compte-rendu financier de subvention, téléchargeable à l'adresse suivante : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do
2. Les statuts déposés ou approuvés de votre association, s'il s'agit de votre première demande de subvention auprès de mes services, ou s'ils ont été modifiés depuis, dans le cas d'un renouvellement.
3. La liste des personnes chargées de l'administration de l'association (composition du conseil, du bureau...) s'il s'agit de votre première demande de subvention auprès de mes services, ou s'ils ont été modifiés depuis, dans le cas d'un renouvellement.
4. Le relevé bancaire (portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET de votre association).
5. Les comptes approuvés 2015 de votre association
6. Le(s) rapport(s) du commissaire aux comptes si votre association a reçu en 2015 plus de 153 000€ de dons ou de subventions
7. le rapport d'activité 2015 de votre association.

Le dossier de demande de subvention doit être renseigné et transmis à mes services **au plus tard le 04 avril 2016** par courrier électronique à l'adresse suivante : aurore.pailloux@hauts-de-seine.gouv.fr ; et par courrier postal à l'adresse suivante :

Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine
Pôle « Politique de la ville et de l'égalité des chances »
A l'attention d'Aurore PAILLOUX
Centre administratif départemental
167/177 avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE

La date limite de réception des dossiers est fixée **au 04 avril 2016 inclus** (cachet de la poste faisant foi) **Aucun dossier transmis après cette date ne pourra être étudié**

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire et toute aide dont vous auriez besoin lors de la constitution de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice Départementale de la Cohésion Sociale
Des Hauts-de-Seine

Christine JACQUEMOIRE